
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

SOMMAIRE :
Nominations

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 276 /PR/ /MAID. /-)/NNEE 1962

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

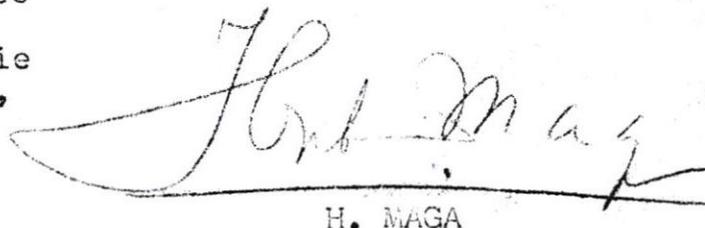
ARTICLE 1°- M. de CAMPOS José-Marie, précédemment Directeur de la Comptabilité au Ministère des Finances, est nommé Sous-Préfet par intérim d'ATHIEME, en remplacement de M. SEDOLO Michel qui reçoit une autre affectation.

ARTICLE 2°- M. SEDOLO Michel, précédemment Sous-Préfet à ATHIEME, est nommé Sous-Préfet de OUIDAH en remplacement de M. GBAGUIDI Christophe qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 3°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Pr. le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense absent,
Le Ministre du Commerce, de l'Economie
et du Tourisme chargé de l'Intérim,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



H. MAGA

